



**Monsieur Jean Castex, Premier Ministre**  
Hotel Matignon  
57 rue de Varennes  
75007 PARIS

Porte-de-Savoie, le 24 mai 2021

**Objet : Prolongation des aides pour les entreprises de l'aménagement de la montagne**

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le contexte de la fermeture des remontées mécaniques, nos échanges avec les ministères concernés (en copie de ce courrier) et les aides accordées, ont permis de sauver in extremis les entreprises de notre filière en grand danger et nous vous en remercions. Néanmoins nous restons très inquiets pour les mois à venir !

**Les entreprises fournisseurs de la montagne\*, dont l'activité dépend principalement des investissements réalisés par les domaines skiables et les communes supports de station, et éligibles à ce titre à la liste S1bis (catégories 121 à 128), vont passer l'année 2021 et même le premier semestre 2022 sans commande significative, jusqu'à ce que les donneurs d'ordres, à l'issue de la prochaine saison hivernale 2021/2022, aient recouvré tout ou partie de leur capacité d'investissement.**

**Ces entreprises vont se retrouver à l'écart de la reprise économique post-Covid en France, car elles ne sont liées à aucun des secteurs qui bénéficieront de la relance ; en effet, l'activité des exploitants de domaines skiables en saison estivale, même s'ils peuvent ouvrir, représente moins de 3 % du chiffre d'affaires de la saison hivernale.**

**C'est pourquoi nous demandons que les dispositifs existants soient maintenus jusqu'en avril 2022 :**

- **La poursuite du Fonds De Solidarité** dans sa configuration actuelle pour les entreprises ayant perdu plus de 50 % de chiffre d'affaires sur le mois considéré.
- **La prise en charge de l'activité partielle** et du FNE formations associé jusqu'au mois de décembre 2021. Cette condition est indispensable pour fidéliser les saisonniers l'été et, à l'instar des exploitants de remontées mécaniques, devrait même être portée à 100% pour les installateurs de remontées mécaniques et de travaux en montagne, lesquels avaient d'ailleurs été assimilés aux exploitants dans un précédent courrier de Mr Bruno Le Maire, ministre des Finances..
- **La prise en charge à hauteur de 70 % des charges fixes** ; la grosse majorité des PME de ce secteur réalisant entre 3M€ et 12M€, il serait bon de voir comment leur faire bénéficier de cette mesure.



- **L'exonération des charges sociales** sur une base déclarative mensuelle comparée à la moyenne des 3 années pré-Covid.
- Un dispositif spécifique d'accompagnement pour les entreprises récemment créées n'ayant pas de revenus de référence et dont la pérennité est remise en cause. Ces entreprises sont l'innovation et la compétitivité d'aujourd'hui et de demain, et il faut qu'elles puissent survivre et continuer à se développer.

L'ensemble de ces dispositifs d'aides doivent être applicables jusqu'au printemps 2022 en prenant 2019 comme année de référence.

**Puisque l'année d'exploitation des domaines skiables est terminée, nous savons que, quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire, notre filière, qui irrigue les territoires de montagne, ne bénéficiera pas de reprise réelle avant l'été 2022 ; nous devons donc être assurés du soutien du Gouvernement dans le temps.**

Convaincus de la légitimité de notre démarche, nous sollicitons donc un rendez-vous avec vous-même et vos services pour trouver une solution pérenne.

Restant à votre disposition pour poursuivre cet échange, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

**M. Patrick GRAND'EURY**  
Président du Cluster Montagne

**M. Didier BIC**  
Président de l'Afmont

**Copie du courrier :** M. Bruno LE MAIRE - Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance  
M. Jean-Baptiste LEMOYNE - Secrétaire d'État chargé du Tourisme  
M. Alain Griset - Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance  
M. Pascal Bolot – Préfet de la Savoie

**Contacts :** M. Benoît ROBERT – Directeur du Cluster Montagne  
[b.robert@cluster-montagne.com](mailto:b.robert@cluster-montagne.com) / 06 88 38 50 89  
M. Patrick GRAND'EURY – Président du Cluster Montagne [p.grandeury@cluster-montagne.com](mailto:p.grandeury@cluster-montagne.com)  
M. Didier BIC – Président de l'AFMONT  
[Didier.Bic@pistenbully.fr](mailto:Didier.Bic@pistenbully.fr)

*\*Cette filière rassemble 450 entreprises, 5 500 emplois directs, 15 000 emplois indirects et pèse un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel. C'est une filière d'excellence de l'industrie nationale, dynamique, ancrée sur les territoires, innovante, très présente à l'international, pourvoyeuse d'emplois et principalement constituée de TPE-PME.*